

Procès-verbal
Séance du 10 avril 2017

Présents : Mmes PORTET. DUBROCA. LE GALL. LESPES.
M. LABAT. CASTAGNET. BONNEAU. MARQUETTE. DA ROS

Absent non excusé : DEBRUGES

Secrétaire de séance : DUBROCA Christiane

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2017

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 envoyé par les services des finances publiques pour l'année 2016.

Après avoir étudié cet état, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux pour 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 6,73 %
- Taxe foncier bâti : 8,81 %
- Taxe foncier non bâti : 33,23 %

Le produit attendu s'élève à 29.806 €.

Délibération n° D007/2017

3 – VOTE DU BUDGET 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget proposé qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté :	Dépenses : 0	Recettes : 238.101,00 €
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 389614,00 €	Recettes : 151.513,00 €
TOTAL	Dépenses : 389.614,00 €	Recettes : 389.614,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat reporté :	Dépenses : 0	Recettes : 266.956,00 €
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 153.917,00 €	Recettes : 235.832,00 €
Restes à réaliser :	Dépenses : 348.871,00 €	Recettes : 0
TOTAL	Dépenses : 502.788,00 €	Recettes : 502.788,00 €

Le montant total du budget s'élève à 892.402 €

Le budget est approuvé à la majorité des membres présents.

4 – FDAEC 2017

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du FDAEC votées par le Conseil Départemental au cours de sa séance plénière.

La réunion départementale présidée par M. GLEYZE Jean-Luc, Président du Conseil Départemental et Mme DEXPERT Isabelle, Vice-Présidente du Conseil Départemental, a permis d'envisager l'attribution à notre commune de la somme de 8.000 €.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la Commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Départemental.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

- De réaliser en 2017 les opérations suivantes : travaux de réhabilitation assainissement des 4 logements pour un montant total HT de 14.056,30 € ;
- De demander au conseil départemental de lui attribuer une subvention de 8.000 € dans le cadre du FDAEC ;
- De financer le solde par autofinancement.

Délibération n° D008/2017

5 – INDEMNITE DE LA PAROISSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 130 € à la Paroisse de BAZAS pour l'année 2017 ; la dépense est prévue à l'article 6282 – Frais de gardiennage – du budget communal.

Délibération n° D009/2017

6 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RUGBY DE GRIGNOLS

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Club de Rugby de GRIGNOLS sollicitant une aide exceptionnelle pour la rénovation du club house.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 € au club de rugby pour les travaux du club house.

7 – PONT DES MONGES – DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le contentieux entre la Commune de MARIONS et Monsieur GONDELLON Jean-Claude concernant la remise en état du Pont des Monges.

Afin d'assurer la défense de la Commune, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se faire représenter par le Cabinet d'avocats CHAPON et associés qui connaît déjà le dossier puisque ce cabinet défend aussi les intérêts de la Communauté de Communes du Bazadais dont la Commune de MARIONS fait partie.

Les honoraires pour l'instruction du dossier, constitution et rédaction d'un mémoire sont basés sur un forfait de 800 € HT auxquels s'ajoutent les diligences complémentaires facturation en sus au taux de 230 € HT vacation horaire.

Les frais de déplacements seront calculés sur la base du barème fiscal des indemnités kilométriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à ester en justice (article

L.211-22 du CGCT).

Le règlement des honoraires est prévu au budget 2017.

Délibération n° D011/2017

8 – PROJETS 2017

- Achat d'un défibrillateur + formation pour 12 personnes à l'utilisation du matériel
- Réfection du logement du cercle : après étude des devis, le choix est le suivant : Monsieur BRIERE pour les peintures, Monsieur LABORDE pour la maçonnerie et Monsieur MASSE pour les travaux d'électricité et mise en place de menuiseries.
- Assainissement des 4 logements du bourg : après étude des divers devis, l'entreprise SPADETTO est retenue. Les travaux devront être réalisés très rapidement.
- Débroussaillage au communal
- Projet construction salle multi-activités : 3 architectes ont répondu à la consultation. Après examen, la proposition de Monsieur ARQUEY Jean-Luc est retenue à la majorité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance.

